

(^)

(N° 163.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1857.

Crédit de 255,000 francs au Département des Travaux Publics ⁽¹⁾.

PROJET DE LOI AMENDÉ PAR LA CHAMBRE, AU PREMIER VOTE.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert, au Département des Travaux Publics, un crédit spécial de deux cent cinquante-cinq mille francs (fr. 255,000), destiné à solder des créances résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État, et dont le tableau est ⁽²⁾ annexé à la présente loi.

ART. 2.

Ce crédit ⁽³⁾ sera couvert au moyen de bons du Trésor, dont l'émission est autorisée par la loi du budget des voies et moyens, en date du 30 décembre 1856.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le lendemain de sa publication.

(1) Projet de loi primitif, n° 63.

Rapport, n° 145.

(2) Le tableau est : mots substitués à ceux de : le détail se trouve au tableau.

(3) Sera rattaché au chap. IV du budget des Travaux Publics pour l'exercice 1857 : mots supprimés.

**TABEAU DES CRÉANCES DE L'ARRIÉRE DU CHEMIN DE FER, DONT LA LIQUIDATION EST
AUTORISÉE PAR LA PRÉSENTE LOI.**

CHAPITRE PREMIER.

EMPRISE DE TERRAINS.

- 1° Emprise sur les parcelles n°s 120 et 121 d'Ans-et-Glain.
- 2° — sur la parcelle n° 45, section *A*, de la commune de Saint-Gilles-lez-Termonde.
- 3° — sur la parcelle n° 201, section *C*, de la commune de Templeuve.
- 4° — sur la parcelle n° 186, section *A*, de la commune de Ruysbroek.
- 5° — sur six parcelles de prairie, dans la commune de Taminés.
- 6° — sur les parcelles n°s 365 et 535 de la commune de Jurbise.
- 7° — sur les parcelles n°s 296 et 304 de la commune d'Hennuyères.
- 8° — de terrains à Ans, sur la propriété de la veuve Raik de Tilleur.
- 9° — d'un terrain sur la propriété du général Vanderlinden, à Anvers.
- 10° — sur la parcelle n° 369, section *D*, de la commune de Baelen.
- 11° — de terrains à Hansbeke, remboursement de trois ordonnances détournées au préjudice du sieur Vanvynkt et sœur, à Bellem, de D^{lle} R. Maertens, à Merendré, et du sieur Josse Lambert, à Hansbeke.

CHAPITRE II.

INDEMNITÉS POUR DOMMAGES A DES TERRAINS ET RÉCOLTES.

- 12° Indemnités à payer au sieur Wery, à Angleur, pour dommages à ses récoltes par les inondations en 1844.
- 13° — à la veuve Debonnier-Delchef, à Angleur, pour dommages à ses récoltes par les inondations en 1850.
- 14° — au sieur Dresse, pour dommages à la parcelle n° 435, section *B*, de la commune de Wegnez.

CHAPITRE III.

HONORAIRES D'AVOCATS, D'AVOUÉS ET DE NOTAIRES.

- 15° Au notaire Vanderlinden, à Bruxelles, pour divers actes.
- 16° — Logé, à Namur, frais d'expertise,
- 17° — Fremie, à Malines, frais d'actes.
- 18° — Keppenne, à Liège.
- 19° A l'avoué Coucke, à Courtrai, expropriation Voet.
- 20° — Coucke, à Courtrai, affaire Deboom.
- 21° — Deschepper, à Bruges, affaire Martin Desmet.

- 22° A l'avoué Lepourq, à Liège, affaire Hubert Dethier.
- 23° — Clermont, à Liège, affaire Franck, Parent et compagnie.
- 24° — Grimard, à Mons, affaires Deffaux et de la Société du chemin de fer du Flénu.
- 25° — Dansaert, à Bruxelles, affaire Vanbeneden.
- 26° — Moriau, à Bruxelles, affaire Vanbeneden.
- 27° — Moriau, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer de Saint-Ghislain.
- 28° — Moriau, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer du Flénu.
- 29° — Colens, à Gand, affaire Deboom.
- 30° A l'avocat Allard, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer du Flénu.
- 31° — Allard, à Bruxelles, affaire contre la Société du chemin de fer de Saint-Ghislain.
- 32° — Allard, à Bruxelles, affaire Deboom.
- 33° — Allard, à Bruxelles, affaire Vanbeneden.
- 34° Au sieur Ancion, à Liège, pour frais d'expertise.

CHAPITRE IV.

ENTREPRISES DE TRAVAUX.

- 35° Avances faites par la régie du chemin de fer pour détournement des routes de Marchiennes à Charleroi et de Marcinelle à Beaumont.
 - 36° Remboursement du capital grevant le bâtiment du magasin central à Malines.
 - 37° Transaction avec les ayants-droit du sieur Deffaux, du chef de diverses entreprises.
 - 38° Transaction avec les héritiers Dujardin, du chef des travaux exécutés sur la section de Tournay à Templeuve.
 - 39° Transaction avec le sieur Schaeken et C^e, du chef des travaux au chemin de fer de la Vesdre.
-